

# Menace sur les téléphones portables

Les ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES inquiètent. L'application du principe de précaution pourrait amputer les revenus des opérateurs. Sans compter les risques de contentieux.

PAR OLIVIER PINAUD

**T**éléphoner peut nuire à votre santé. » Ce message figurera-t-il un jour sur les téléphones mobiles ? Actuellement, aucune étude scientifique n'a prouvé avec certitude, et de façon consensuelle, la dangerosité des ondes électromagnétiques émises par cet appareil électronique utilisé par près de 4 milliards de personnes dans le monde, dont quelque 50 millions de Français. Pourtant, la question inquiète de plus en plus, médecins, usagers, associations et responsables politiques. Dès décembre 2007, Marie-Thérèse Hermange, sénatrice de Paris, avait publiquement interrogé Bernard Laporte. Réponse du secrétaire d'État chargé des Sports : « Faute de pouvoir exclure l'hypothèse d'un risque, les experts scientifiques recommandent une grande précaution. » Aujourd'hui, le gouvernement semble vouloir aller plus loin. Eric Besson, le secrétaire d'État à l'Économie numérique, a réuni mi-octobre les opérateurs français pour leur soumettre une charte de bonne conduite. La mesure phare ? Interdire toute publicité ou action de marketing à destination des enfants de moins de 12 ans, la population la plus sensible aux ondes électromagnétiques. Cette charte permettra peut-être une véritable application du principe de précaution. « Il y a actuellement un vrai défaut d'information, notamment auprès des enfants », s'insurge Étienne Cendrier, porte-parole de Robin des Toits, une association pour la « sécurité sanitaire dans les technologies sans fil ». Chez Orange, SFR et Bouygues Télécom, on se dit pourtant « exemplaires ». Selon l'Association française des opérateurs mobiles (Afrom), chargée de répondre à ces questions sensibles, aucun concurrent européen n'en fait autant sur le sujet. Le dépliant « Mon mobile et ma santé », recueil de conseils pratiques pour réduire son

opérateur français. « Je vais en commander », explique la vendeuse, après avoir cherché en vain dans les tiroirs du comptoir, puis en réserve. En revanche, le dépliant « Faciliter l'accès des personnes handicapées à la téléphonie mobile » est en bonne place sur le présentoir de l'agence. Même demande, même recherche dans les cartons et même réponse négative au Studio SFR. Pas de guide non plus chez Bouygues Télécom, place d'Italie, ni chez The Phone House, ni dans plusieurs autres boutiques indépendantes où on n'est même pas au courant de l'existence de ce document. Au bout de la quinzième tentative, le dépliant est enfin trouvé chez Orange, place d'Italie ! Quant à l'insertion de ce guide pratique dans chaque pack de téléphone, comme l'assure l'Afrom, tous les vendeurs interrogés par « La Tribune » sont unanimes : ils n'en ont jamais vu la trace.

**■ ENJEU FINANCIER COLOSSAL.** La transparence des opérateurs est donc loin d'être parfaite. Et pour cause. « La radiation électromagnétique constitue le principal sujet des opérateurs en télécommunications en matière d'investissement socialement responsable », prévenaient, dès mars 2006, les analystes de Cheuvreux. Selon le courtier du Crédit Agricole, « le risque pour ces groupes réside dans une application encore plus stricte du principe de précaution, jusqu'à ce que soit démontré ou infirmé un lien entre l'usage du mobile et le cancer. Dans ce cas, les niveaux sanitaires appliqués par l'industrie pourraient apparaître insuffisants. Ce qui pourrait

**LA MESURE PHARE ? INTERDIRE TOUTE PUBLICITÉ OU ACTION DE MARKETING À DESTINATION DES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS.**

faire naître ou renforcer la méfiance du consommateur concernant l'utilisation du téléphone mobile ». Impossible pourtant d'imaginer les vendeurs de téléphones et de forfaits expliquer à leurs clients que la meilleure application du principe de précaution... est de limiter sa consommation téléphonique. Car l'enjeu financier est colossal. Rien qu'en France, Orange, SFR et Bouygues Télécom génèrent chaque année 22 milliards d'euros de chiffre d'affaires ! L'âge de l'utilisateur est aussi ultra-sensible. Les analystes d'Oddo indiquent que « le taux d'équipement en téléphones mobiles des enfants de 12 ans est aujourd'hui proche de 50 %, voire 60 % dans de nombreux pays européens ».

« Il suffirait de multiplier le nombre d'antennes relais, notamment dans les zones rurales, afin d'offrir aux utilisateurs les meilleures conditions de réception et réduire au minimum l'exposition aux ondes, car le téléphone en émet encore plus dans des conditions de mauvaises réceptions. Mais cela coûte cher. »



« Le taux d'équipement en téléphones mobiles des enfants de 12 ans est aujourd'hui proche de 50 %, voire 60 % dans de nombreux pays européens. »

## DES RISQUES QUI PEUVENT COÛTER CHER

**26 JUILLET 2002.** En pleine séance, le sol se dérobe sous Saint-Gobain. En quelques heures, le cours de l'action du groupe de matériaux de construction plonge de 23 %. 2,8 milliards d'euros de capitalisation boursière partent en fumée. La direction de Saint-Gobain vient d'annoncer qu'elle devra mettre de côté 100 millions d'euros pour couvrir les procès intentés aux États-Unis par des salariés victimes de l'amiante. La provision ne suffira pas. Au total, entre 2002 et 2007, cette affaire coûtera près de 1,1 milliard d'euros de perte à Saint-Gobain. Et des litiges sont toujours en cours. O.P.

Or cette population est cruciale. Les enfants sont les grands consommateurs de demain. Régulièrement comparée au scandale de l'amiante, la question des ondes électromagnétiques est néanmoins différente. Tout d'abord, malgré la reconnaissance de son caractère dangereux dans les années 1950, l'amiante a continué à être floqué longtemps après. Alors, pourquoi ce manque de transparence ? L'argent, répond Étienne Cendrier. « Dans le cas de la téléphonie mobile, il est tout à fait possible de conserver la technologie actuelle tout en la rendant totalement inoffensive. Il suffirait de multiplier le nombre d'antennes relais, notamment dans les zones rurales, afin d'offrir aux utilisateurs les meilleures conditions de réception et réduire au minimum l'exposition aux ondes car le téléphone en émet encore plus dans des conditions de

mauvaises réceptions. Mais cela coûte cher », explique Étienne Cendrier. Combien ? « Rien qu'en 2007, les trois opérateurs français ont investi 2,4 milliards d'euros pour étendre et moderniser leur réseau », répond simplement l'Afrom. Selon elle, depuis le début des années 1990, ce sont 33 milliards d'euros qui ont été consacrés pour déployer des antennes. Sans compter la dépense de temps. Installer une antenne prend aujourd'hui trois ans en moyenne, contre deux ans auparavant, notamment du fait de l'opposition des riverains et des contraintes architecturales. Même gêne à l'évocation du coût des mesures mises en place par les opérateurs dans le cadre du principe de précaution. Combien coûte par exemple la mise à disposition, dans chaque boîte, d'une oreillette filaire, seul moyen connu actuellement pour réduire l'exposition aux ondes ?

Pas de réponse. Si aucune étude n'a prouvé le danger des ondes, le risque de contentieux existe déjà. Aux États-Unis, où les consommateurs perçoivent des sommes retentissantes lorsqu'il s'agit de procès, sept « class actions » ont été lancées contre plusieurs fabricants de téléphones mobiles et opérateurs. En France, Bouygues Télécom, le troisième opérateur mobile du pays, derrière Orange et SFR, a été condamné en première instance à démonter une antenne relais dans le département du Rhône pour « risque potentiel pour la santé ». D'autres actions devraient suivre. Sinon, comment expliquer la prudence des assureurs contre ce risque potentiel. Aux États-Unis, des compagnies ont tenté de faire annuler la clause qui les liait à Nokia concernant les ondes électromagnétiques. Mais la Cour suprême du Texas leur a donné tort fin août. Le coréen

LG assure également être couvert pour ce risque tout en insistant sur les tests imposés par tous les fabricants pour rendre les émissions de leurs téléphones compatibles avec les normes sanitaires.

## ■ COUVERTURE DU RISQUE

Et en France ? « En général, la couverture du risque est exclue des contrats des opérateurs car il est aujourd'hui impossible de le tarifier, un assureur ayant besoin de données statistiques sur un sinistre pour pouvoir établir la prime », explique la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA). « En revanche, si la dangerosité du téléphone mobile était démontrée, cela engagerait de plein droit la responsabilité des opérateurs et des fabricants », indique Brigitte Daillé-Duclos, avocate chez De Gaulle Fleurance et Associés, qui a travaillé sur l'affaire du tabac en France. Vu l'ampleur de l'onde de choc, personne n'ose aujourd'hui chiffrer les dégâts financiers. En tout cas, les opérateurs n'ont, à ce jour, pas mis un seul euro de côté pour faire face à ce risque éventuel.